

3 février 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a participé à [la réunion informelle du Conseil "Justice et Affaires intérieures" \(JAI\) de l'Union européenne](#), qui s'est tenue le 30 janvier 2025 à Varsovie. La réunion a débuté par un débat sur les solutions innovantes en matière de gestion migratoire et d'asile. D'emblée, le ministre Gloden a fait une remarque générale sur la nécessité de rester unis et solidaires entre Etats membres. Comme par le passé, l'Union européenne a démontré que: "Face à des circonstances exceptionnelles, nous sommes prêts à fournir des réponses exceptionnelles. Nos valeurs communes nous unissent face à l'adversité et nous devons les défendre." Dans ce contexte, il a insisté sur la nécessité de supprimer les contrôles aux frontières intérieures et de mieux contrôler les frontières extérieures de l'UE. Enfin, le ministre s'attache à travailler à la réforme du système de retour et souligne l'importance de la coopération avec les pays tiers afin de parvenir à instaurer une coopération gagnant-gagnant avec nos partenaires.
- La Commission européenne a travaillé avec les pays de l'UE pour élargir les voies de migration de main-d'œuvre, dans le cadre de son approche globale de la gestion des migrations et de son objectif de réduction de la migration irrégulière. Le pacte sur la migration et l'asile, qui comprend le nouveau modèle de partenariats destiné à attirer les talents, ainsi que le paquet « compétences et talents » de l'UE de 2022 et le paquet « compétences et mobilité » de 2023, ne sont que la dernière itération de l'engagement de l'UE dans ce domaine. Grâce à son mécanisme de partenariat pour les migrations, la Commission a développé un nouvel outil interactif [« Mapping Legal Pathways to EU Member States »](#) destiné à faciliter l'identification des voies d'accès existantes et sûres à la migration de main-d'œuvre.

Chiffre de la semaine: 3.507

En 2024, un total de 3.507 ressortissants de pays tiers ont obtenu la nationalité luxembourgeoise par la procédure légale, représentant ainsi 47,3 % de l'ensemble des acquisitions de nationalité. Parmi ces nouveaux citoyens, les Brésiliens arrivent en tête avec 606 individus, suivis par les Américains (475), les Russes (200), les Syriens (176), les Indiens (156), les Capverdiens (140), les Britanniques (138), les Turcs (122) et les Ukrainiens (106). Il est à noter qu'en 2023, 65% des nouveaux Luxembourgeois par voie procédurale étaient des ressortissants de pays tiers (7.739 individus).

Source : [Ministère de la Justice](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en